

PROGRAMME DE FORMATION

Equipiers de Première Intervention (EPI) 0,5 jour

Public et pré-requis

- Nous demandons à l'établissement de mettre à notre disposition un espace extérieur adapté à la pratique sur des feux réels.
- Tout public
- Groupe de 12 personnes maximum
- Pas de pré-requis

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

0,5 journée soit 3,5 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Mises en situation
- Différents extincteurs de formation
- Générateur de flamme écologique
- Mise à disposition d'un RIA
- Vidéo
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Evaluation continue et formative

Objectif

Etre capable :
D'intervenir efficacement sur un début d'incendie et de mettre en œuvre les moyens de première intervention pour confiner le local sinistré

Définition

Code du travail

Art. R.4227-28 : les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel.

Le premier secours est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

Art. R.4227-37 : toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours.

Art. R.4227-38 : La consigne de sécurité incendie indique :

1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;

2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;

Art. R.4227-39 : La consigne de sécurité incendie indique prévoit des essais et visites périodique du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Les assurances.

R6 APSAD : Les équipiers de première intervention (E.P.I), leur rôle est d'avertir et d'intervenir immédiatement dans leur zone de travail avec les moyens disponibles sur place.

Conclusion :

Il est important de pouvoir éteindre le sinistre dès son apparition, si possible avant même qu'une ou plusieurs têtes de sprinkler ne se déclenche, car malheureusement les dégâts ne s'en trouveront que multipliés. Le sprinkler n'est qu'un moyen de maîtriser le sinistre et non de l'éteindre. L'extinction se fait par la main de l'homme.



Contenu

- **Les règles élémentaires de prévention et de protection :**
 - Eviter que l'incendie prenne de l'importance
 - Eviter les conséquences dramatiques
- **Formation théorique sur la lutte contre l'incendie :**
 - Mécanisme élémentaire de la combustion
 - Combustion des corps gazeux, liquides et solides
 - Effets de la combustion
 - Classification des feux
 - Instruction sur les moyens de première intervention
 - Agents extincteurs et leurs modes d'action
 - Extincteurs mobiles (portatif, sur roues)
 - Robinet d'incendie armé
- **Les consignes de sécurité :**
 - Organisation générale de la défense contre l'incendie
 - Consignes générales (plan de l'établissement et points dangereux)
 - L'évacuation
- **Les dangers particuliers à l'entreprise :**
 - Installations alimentées par le gaz,
 - Produits inflammables et très inflammables
 - Les ERP
- **Exercice d'extinction d'incendie sous forme de scénario :**

Principes d'attaque – règles de sécurité :

 - Extinction de débuts de feu
 - Utilisation d'extincteurs
 - Utilisation des RIA



Validation

Délivrance d'une attestation de formation